

12 OCT 2021

Nous sommes propriétaires en indivision d'une propriété située 73 rue Paul Doumer à St Jean de la Ruelle - sur les parcelles 630 631 632 et 629.

Cette dernière fait l'objet depuis, au moins 1968, (achat) d'un emplacement réservé par la Commune destinée, à l'époque, à la réalisation d'une voie routière.

Il y a quelque temps, nous avons appris par la mairie que la destination de cet emplacement réservé avait été modifiée par être transformé en une éventuelle voie douce. Actuellement, nous envisageons de vendre notre propriété mais la réserve municipale ne permet pas de concrétiser le projet.

En conséquence, nous demandons la levée de cette réserve sur notre parcelle 629, inutilisée depuis plus de 50 ans, ce qui nous paraît abusif.

En contrepartie, nous nous permettons de vous proposer la réalisation de l'éventuelle voie douce sur les emprises :

- 1) Rue Clément Ader
- 2) Rue Ernest & Isabelle Lancelot

1) la Rue Clément Ader est une voie réservée aux riverains, parallèle et proche de l'emprise parcelle 629 - nous précisons que cette voie aboutit à la même voie ferrée, face à la Rue Henri Poincaré,

2) la Rue E. & I. Lancelot aboutit au même endroit que la Rue Clément Ader, face à la Rue Henri Poincaré

Cette solution nous paraît la plus pertinente au niveau environnemental et sécuritaire pour les cyclistes, car dans le prolongement de la Rue Jean Taurès, peu empruntée. A contrario de la Rue Jules Lenormand beaucoup plus fréquentée.

Pierre ALAZARD  
Commissaire Enquêteur

Nous avons sollicité un aménagement et rencontré  
Mr LAVAL, Mr LONGEVILLE et M<sup>me</sup> PÉLÉ, de la  
mairie, qui nous ont conseillé de rencontrer le  
Commissaire enquêteur pour formuler notre demande

